

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

27 janvier 2022

(Convocation du 19/01/2022)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de convivialité, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire. Le choix du lieu de la réunion a été dicté conformément au I de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et à l'article 28 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, modifié par le décret n°2020-1358 du 6 novembre 2020 et prolongé par la Loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, Mme DYTRYCH Nathalie, Mme FREMOND Sylvie, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, Mme LECONTE Nathalie, M. LEROUX Jacques, M. MARIE Marcel, M. MOUROT Henri, M. OUITRE Florian, M. SELEMANI Amboudi et M. TIPHAIGNE Eric.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. HAMCHIN Thierry, Mme VOISIN Nadine (pouvoir donné à Mme GAMBILLON Marie-Claire).

Secrétaire de séance : M. OUITRE Florian.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

8 – Chapelle Saint Gerbold : proposition du CPIE pour un circuit de visite.

Ordre du jour de la séance

1 -	Projet de piste cyclable : demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2022.
2 -	Projet de piste cyclable : demande de subvention auprès du Conseil Régional.
3 -	Lotissement du Manoir II : choix prestataire pour contrôle du réseau de collecte des eaux usées.
4 -	Subventions aux associations et points sur les situations budgétaires.
5 -	Point sur projet de structure d'accueil pour les enfants.
6 -	Chapelle Saint Gerbold : devis pour correction panneaux d'information.
7 -	Point sur le dossier de l'église du bourg.
8 -	Chapelle Saint Gerbold : proposition du CPIE pour un circuit de visite.

+ questions diverses.

- Projet de piste cyclable : demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2022 - Délibération 2022-001-001 :

M. le Maire rappelle que l'estimatif transmis par l'Agence Technique Départementale (ATD) donne un montant de travaux de 146 666.67 € HT soit 176 000.00 € TTC.

Pour connaître la participation estimée de la commune, il faut ajouter au montant hors taxes des travaux les frais de maîtrise d'œuvre de l'ATD qui représentent 6 % du montant HT soit 8 800.00 € et la part de TVA que ne récupérera pas le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) c'est-à-dire 1.08353 % du montant HT, soit 1 589.18 €.

La participation totale estimée de la commune s'élève donc à 157 055.84 € mais le montant qui sera retenu dans le cadre de cette demande sera de 155 466.67 € car la part de TVA non récupérable n'est pas un poste de dépense éligible au dispositif.

M. le Maire annonce que la circulaire 2022 relative à Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été reçue.

La sous-préfecture de Coutances nous a confirmé que ce dossier était éligible à cette aide.

La demande est à déposer en ligne sur le site *demarches-simplifiees.fr*.

Le taux de subvention pour les projets de mobilité douce est de 40 %, taux qui peut être majoré de 10% pour les communes de moins de 1000 habitants.

Ce projet pourrait être financé de la manière suivante sous réserve de la décision des services de l'État et du Conseil Régional pour lequel la création du dossier de demande de subvention est en cours :

Conseil Régional	31 093.33 € (20 %)
DETR/DSIL (Etat)	62 186.67 € (40 %)
Autofinancement	62 186.67 € (40 %)
TOTAL	155 466.67 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

L'estimation de l'ATD et le plan de financement indiqué ci-dessus sous réserve de la décision des services de l'État et du Conseil Régional pour lequel la création du dossier de demande de subvention est en cours

SOLLICITE

L'aide de l'État au titre de la DETR/DSIL

AUTORISE

M. le Maire à effectuer la demande en ligne et à signer tout document se référant à cette affaire et les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la Préfecture ou des Sous-préfectures.

M. le Maire en profite pour annoncer qu'une rencontre a eu lieu avec M. Cavey pour l'acquisition d'une bande de terrain issue de ses parcelles ZI 71 et 72. La promesse de vente a été signée selon les termes évoqués lors du précédent conseil municipal.

Par ailleurs, il y a un tout petit terrain de 45 m2 sur le tracé du projet. Celui-ci correspond à la parcelle ZI 116 qui appartient à Mme Le Bot. Un courrier lui a été envoyé afin de pouvoir l'acquérir à titre gratuit.

Concernant les autres types de projets éligibles à la DETR, la circulaire indique la création ou le renouvellement de candélabres limitant la pollution lumineuse ainsi que la mise en œuvre d'horloges astronomiques. L'achat d'un véhicule électrique pourrait également être soutenu dans ce cadre.

- Projet de piste cyclable : demande de subvention auprès du Conseil Régional :

Contrairement à la demande au titre de la DETR, il n'y a pas de date limite. Cela laisse le temps de peaufiner le dossier et de remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

- Lotissement du Manoir II : devis pour contrôle du réseau des eaux usées – Délibération 2022-001-002 :

M. Hamel (Infra VRD) a lancé une consultation auprès de 2 entreprises pour la réalisation du contrôle du réseau d'eaux usées créé dans la seconde tranche du lotissement du Manoir.

L'entreprise A3SN a été la mieux disante. La prestation consiste en une inspection télévisuelle, des essais d'étanchéité et de compactage. Un rapport final sera également établi.

Le coût est de 1 430.00 € HT soit 1 716.00 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis proposé par A3SN pour un montant de 1 430.00 € HT soit 1 716.00 € TTC.

M. le Maire informe les conseillers que la vente du dernier lot de la 1^{ère} tranche a été signée le 25/01/2022 chez le notaire. Ce même jour, 2 lots de la seconde tranche ont également été cédés. Trois autres vont suivre d'ici le 04/02/2022.

Au niveau des permis de construire dans la seconde tranche, 12 ont été validés sur les 14 lots existants.

- Vote des subventions 2022 aux associations - Délibération 2022-001-003 :

Mme Gambillon présente les demandes de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour l'année 2022.

Il décide la répartition suivante :

- Comité des Fête (CFLG)	0 € (pas de demande)
- Club de la Rencontre	700 €
- Comité de jumelage Gratot-Etouvans	0 € (1 année sur 2, pas de demande cette année)
- Société de Chasse	300 €
- Anciens Combattants	500 €
- A.S.E.H.G	300 €
- Amis du château	500 €
- Association France-Alzheimer Manche	50 €
- Visite Malades en Milieu Hospitalier (V.M.E.H)	50 €
- Association Lutte contre le Cancer	50 €
- Donneurs de sang	50 €
- « Tous avec Clément »	50 €

Le montant total des subventions versées est de 2550 €.

Messieurs. Tiphaigne (vice-président des Amis du Château) et Marie (Président du CFLG et du Club de la Rencontre) n'ont pas participé au vote.

M. Agnes (Président du comité du jumelage Gratot-Etouvans) peut participer au vote car cette association ne demande pas de subvention pour cette année.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE

Les subventions mentionnées ci-dessus.

M. Mourot demande quel est le budget alloué aux associations et trouve dommageable que les associations caritatives comme France Alzheimer ou les donneurs de sang n'aient pas plus de subvention.

M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas de budget fixe alloué aux subventions car il s'agit d'un choix à faire par le conseil municipal chaque année.

De plus, M. Agnes lui répond que ce type d'association effectue des demandes de subvention à un très grand nombre de communes en France.

- Points sur les situations budgétaires :

Le secrétaire de mairie présente les dépenses et les recettes d'investissement réalisées en 2021 et ce qui pourrait être proposé pour l'année 2022.

Ce n'est qu'un avant-projet puisqu'un conseil municipal sera fixé fin février ou début mars pour la préparation des budgets 2022 (commune, assainissement, lotissement du Manoir tranches 1 et 2).

Comme chaque année, le vote de ces budgets aura lieu certainement au début du mois d'avril (date limite de vote fixée au 15 avril).

M. Mourot quitte la séance.

- Point sur projet de structure d'accueil pour les enfants:

Une réunion a eu lieu le 14/01 avec Mesdames Hewertson (vice-Présidente) et Robin (directrice du service Education) de Coutances Mer et Bocage sur le projet de micro-crèche. Pour rappel, ce type de projet est de compétence communautaire.

Il a été annoncé que le besoin de structure d'accueil n'était actuellement pas important. De plus, le manque de moyens financiers de la communauté de communes pour ce type de projet fait que cela ne pourrait être éventuellement budgétisé que lors du prochain mandat.

Par ailleurs, comme annoncé lors du dernier conseil municipal, certains conseillers sont allés visiter la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) de Saint Martin d'Aubigny le 18 décembre dernier. C'est la commune qui a acquis la structure et qui l'a rénovée. Les trois assistantes maternelles en place se sont ensuite occupées de l'aménagement. Ce sont elles également qui gèrent directement la structure (accueil, comptabilité, etc...).

Le projet de micro-crèche ne pourra voir le jour à court terme pour les raisons évoquées ci-dessus. Par conséquent, les conseillers souhaitent que le projet de MAM soit étudié. Pour ce faire, il conviendra tout d'abord de se renseigner auprès du Relais de Saint Malo de la Lande afin de pouvoir contacter les assistantes maternelles des alentours et de voir si elles seraient partantes pour intégrer une structure sur la commune de Gratot.

- Chapelle Saint Gerbold : devis pour correction panneaux d'information – délibération 2022-001-004 :

M. Tiphaigne a obtenu un devis pour remplacer les panneaux d'information liés la chapelle Saint Gerbold. En effet, les panneaux actuels avaient été réalisés par le Département de la Manche alors que la commune est devenue propriétaire de ce site le 14/12/2018.

Le devis de la société IMC pour fournir et poser les trois nouveaux adhésifs est d'un montant de 190.00 € HT soit 228.00 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis de la société IMC.

- Chapelle Saint Gerbold : proposition du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – Délibération 2022-001-005 :

Comme en 2021, M. Lecoeur (CPIE du Cotentin) propose de reconduire dans le cadre de la fête "A propos de jardin" (1er week-end d'août) une animation sur le thème de Saint Gerbold intitulée "Sur les pas de St Gerbold". Pour rappel, cette animation consiste en une randonnée commentée en boucle d'environ 2h30 qui intègre une visite de l'église paroissiale, de l'Ermitage Saint Gerbold ouvert pour l'occasion et une visite de l'extérieur du manoir de Chanteloup.

Le coût de la prestation du CPIE du Cotentin pour cette animation serait de 200 € auxquels serait ajoutés 19 € de frais de déplacement, soit un total de **219 €**. En 2021, le tarif pour les participants était de 5 €/personne mais il existait un tarif groupé pour les gens qui suivaient la visite et l'accès à la manifestation "A propos de jardin" qui était de 7 €. Sur cette somme, 3 € reviennent à la commune. Pour 2022, en partenariat avec l'association d'animation du Château de Gratot, il est proposé la même opération.

Une facture nous sera transmise déduction faite de la contribution des participants (pour information, 150 € en 2021).

La visite aurait lieu le samedi 6 août 2022 à 15h.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
VALIDE
La proposition du CPIE.

M. le Maire précise que M. Lecoeur devra contacter en amont les nouveaux propriétaires du Manoir de Chanteloup.

- Point sur le dossier de l'église du bourg :

M. le Maire annonce que le marché relatif à la réfection de la toiture et du système d'évacuation des eaux pluviales de l'église paroissiale a été notifié aux deux entreprises retenues.

Les travaux devraient débuter au mois d'avril.

La mise en place de l'échafaudage en marquera le commencement.

La fin des travaux concernant la toiture devrait avoir lieu en juillet de cette année.

Un constat d'huissier sera réalisé le 30/03/2022.

Lors de la première réunion de chantier sur place, il a été remarqué qu'il manquait dans le marché la réfection de la marquise qui se situe au-dessus de la porte de la nef. Les conseillers pensent qu'il serait judicieux de l'ajouter.

Par ailleurs, il a également été constaté que certaines parties du mur de l'église avaient besoin d'un rejointement. Son ajout nécessiterait une nouvelle demande de permis de construire.

M. Tiphaigne évoque le mur d'enceinte du cimetière qui mériterait aussi un rejointement.

- Questions diverses :

- Projet lotissement des Marronniers (Place de l'école) :

La première réunion de préparation avec Infra VRD est fixée au 18/02 à 14h. Un autre rendez-vous est fixé ce même jour à 10h avec un lotisseur qui serait intéressé par le terrain de M. Legros qui se situe juste à côté de ce projet de lotissement communal. Le but de cette rencontre est de définir une certaine harmonie entre les deux projets si cet investisseur finalise l'acquisition dudit terrain.

- Elections présidentielles et législatives : réunion commission de contrôle

La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir pour chaque élection. Celle-ci se réunira à 19h le jeudi 17 mars pour les élections présidentielles et le jeudi 19 mai pour les législatives.

- Projet Z'endurance porté par Coutances Mer et Bocage :

M. Tiphaigne présente ce nouveau dispositif dirigé par M. Sion. Le but est de « déplacer » la Culture dans les petites communes. Il s'agirait de mettre en place des expositions dans des communes qui le souhaitent. Deux projets pourraient être concernés prochainement dont l'un qui porterait sur des photographies grand format.

La commune de Gratot pourrait en accueillir un mais rien n'est encore décidé. Une réunion est prévue avec M. Sion le 31/01/2022 à 9h30.

La participation qui serait demandée à la commune choisie serait de fournir une cinquantaine de poteaux qui serviraient de support aux différentes œuvres.

- chemin de la Pilonnière :

Le nouveau propriétaire de l'habitation située au « 1 route de la Belle Croix » a effectué une demande.

Actuellement, au niveau du cadastre, le chemin de la Pilonnière (chemin rural n°17) qui permet d'y accéder continue son tracé une fois l'habitation dépassée, pour se diriger vers Coutances.

En réalité, M. Tiphaigne explique que la partie qui continue après l'habitation n'existe plus puisqu'elle a été complètement remblayée en 2005.

Par conséquent, le nouveau propriétaire souhaite que cela soit régularisé en supprimant officiellement cette partie du chemin de façon à ce que cela corresponde à la réalité et que tout litige éventuel soit évité.

Une fois les renseignements pris auprès de la Préfecture pour connaître la procédure à suivre, les élus rencontreront cette personne.

- demande de panneau « voie sans issue » :

Mme Dytrych a reçu une demande de riverains pour la mise en place d'un panneau « voie sans issue » au niveau de la « rue des pointes ». M. le Maire lui répond que cela est tout à fait envisageable. Un recensement des besoins en panneaux sur l'ensemble de la commune devra être réalisé auparavant afin de pouvoir effectuer une commande groupée.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2022-001-001	Projet de piste cyclable : demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2022.
2022-001-002	Lotissement du Manoir II : choix prestataire pour contrôle du réseau de collecte des eaux usées.
2022-001-003	Subventions aux associations.
2022-001-004	Chapelle Saint Gerbold : devis pour correction panneaux d'information
2022-001-005	Chapelle Saint Gerbold : Proposition du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Signature des membres présents à la séance :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
AGNES Jean-Noël	1ère adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	2e adjointe	
VOISIN Nadine	3e adjointe	<u>Excusée</u> (pouvoir donné à Mme GAMBILLON Marie-Claire)
OUITRE Florian	4e adjoint	
DYTRYCH Nathalie	Conseillère	
FREMOND Sylvie	Conseillère	
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	<u>Excusé</u>
LECONTE Nathalie	Conseillère	
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	
MOUROT Henri	Conseiller	
SELEMANI Amboudi	Conseiller	
TIPHAIGNE Eric	Conseiller	